



## AVIS AU PUBLIC URBANISME

**Objet: Modification ponctuelle de la partie graphique du projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » concernant des fonds sis à Rodange, lieu-dit « A Stacken / Neiwiss II » référence n°18897/17C - saisine**

Conformément à l'article 30bis « Procédure allégée » de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le bureau urbanistes et architectes paysagistes PAPAYA d'Esch-sur-Alzette, a déposé, pour le compte de l'Administration communale de Pétange, une modification ponctuelle de la partie graphique du projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » concernant le projet « A Stacken / Neiwiss II » à Rodange,

Le dossier et les plans afférents sont déposés pendant 30 jours, du 6 août 2022 au 6 septembre 2022 inclusivement, aux bureaux du département de l'urbanisme de la Commune de Pétange, « Haus bei der Kor », 1C, rue de la Chiers à Pétange, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Pendant ce délai, le dossier est également publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune (Lien vers le dossier consultable: [www.petange.lu](http://www.petange.lu)). Seules les pièces déposées au département de l'urbanisme de la commune font foi.

Les observations et objections éventuelles doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai de 30 jours susmentionné, et mentionner clairement et lisiblement le nom et l'adresse complète de l'expéditeur.

Pétange, le 6 août 2022  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,